

CONSTRUIRE LE COMPTE D'EXPLOITATION D'UNE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

**CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?
CONTACTEZ-NOUS AU 03 84 86 41 97**

Quelques raisons de souhaiter une gestion publique ?

Avant propos

Le cadre juridique d'un Compte d'Exploitation d'une Régie Publique
SPIC

Autonomie financière

Personne Morale ou non : les enjeux,

L'assujettissement à la TVA,

Objectif : la détermination du juste prix du m3 facturé à l'abonné

Equilibre de la Section d'exploitation

Autofinancement

Les préalables à connaître ou à déterminer

Recenser toutes les dépenses d'exploitation

Déterminer les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement ponctuelles

Dépenses récurrentes nécessaires au renouvellement du réseau

Obligation d'établir un plan pluriannuel des investissements

Connaître le rendement du réseau

Le budget

Norme comptable M49

Les Sections :

- Contenus,

- Equilibre,

Notions d'autofinancement

.../...



BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

L'emprunt

Sa légitimité,

Quel niveau, quelle durée d'amortissement, pour quoi faire, avec quel impact sur les marges de manoeuvre,

Une situation de recours à l'emprunt difficile sur la période

- Des taux historiquement bas mais...
- Une offre raréfiée
- Des marges élevées
- Des durées d'amortissement plus courtes

Présentation de modèles de tableaux pour la réalisation des simulations

Quelques mots en faveur d'une tarification différenciée

Un tarif progressif en fonction des volumes consommés

Un tarif différencié suivant les usages

Une tarification ne favorisant pas le gaspillage et comportant une part gratuite pour l'usage domestique.

Principaux textes légaux servant de référence à la gestion des SPIC en général et de l'eau en particulier,

Quelques sites où trouver de l'information.

Questions / réponses, débat

Avec **YVES LE HEN**, cadre territorial et co-auteur du guide de la gestion publique de l'eau

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

CONSTRUIRE LE COMPTE D'EXPLOITATION D'UNE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

date à déterminer selon vos besoins

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|--|-------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | <input type="checkbox"/> | 1000€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité